

Il est possible de souscrire individuellement une garantie complémentaire « I.A.sport».

9 : Les participants auront une tenue correcte appropriée aux exercices de gymnastique ainsi que des chaussures de salle adaptées. **Les chaussures** avec lesquelles vous arrivez **de l'extérieur sont rigoureusement interdites** dans les salles de cours. Les sacs, vêtements, chaussures doivent rester dans le vestiaire.

Par mesure d'hygiène et pour préserver le matériel, il est conseillé d'utiliser une serviette sur les tapis.

10 : Chaque adhérent accepte le droit à l'image et autorise la section à prendre des photos ou des vidéos en séance, en vue de les utiliser pour sa promotion, sans contre partie financière.

11 : Les enfants accompagnant EXCEPTIONNELLEMENT leurs parents sont tolérés et ne doivent pas participer et perturber le cours. En cas d'accident, la Présidente décline toute responsabilité.

12 : L'Association n'est pas responsable des vols dont seraient victimes les adhérents, pendant leur présence dans les salles.

13 : Le présent Règlement Intérieur peut être modifié par le Comité Directeur. Il en informera les adhérents lors de l'Assemblée Générale suivante.

14 : Les dispositions du présent Règlement Intérieur sont applicables à tous les membres de l'Association à compter du **1^{er} septembre 2024**.

Le Comité Directeur

Mireille NOBLE
Présidente



Josette MENANTEAU
Secrétaire



Monique CHMIELOWSKI
Trésorière

